



Bienvenue à notre conférence

Développement des énergies renouvelables à Yverdon-les-Bains : réalisations et ambitions

samedi 25 mars 2023









Pierre-Alain
Kreutschy
Directeur Y-CAD



Willy Blay
Directeur
Y-Solaire



Philippe von Kaenel
Responsable Marketing
Yverdon Énergies





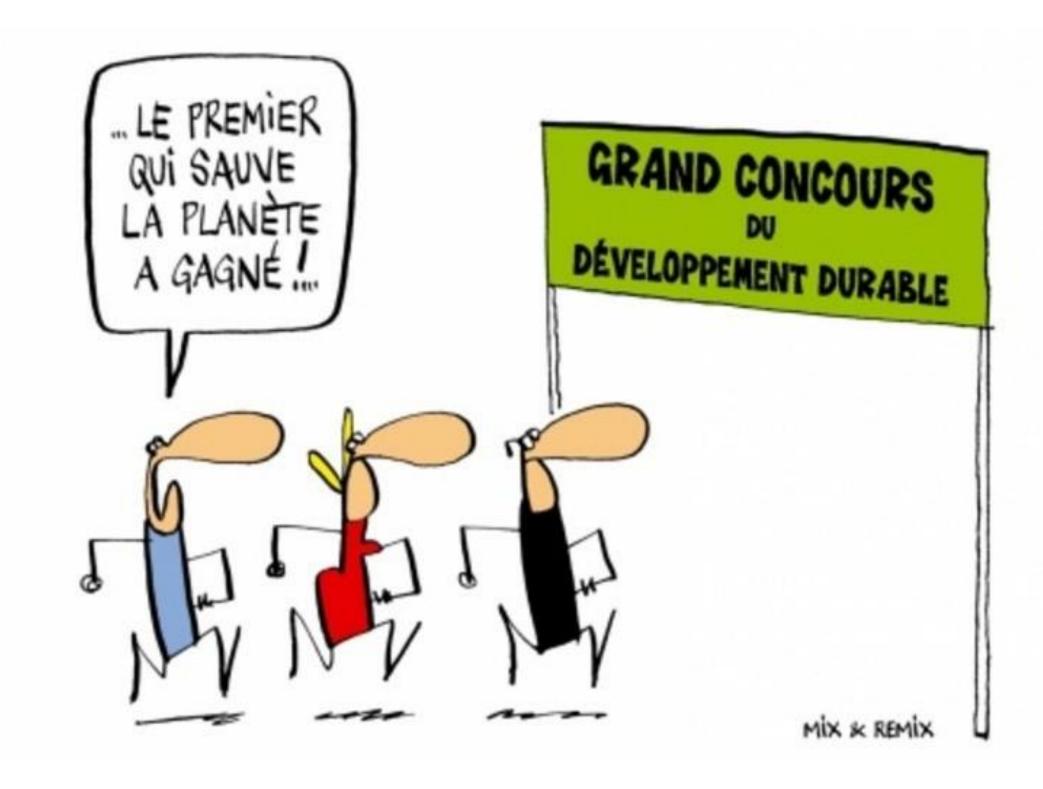
Y-CAD, développement des réseaux de chaleur à distance

Pierre-Alain Kreutschy

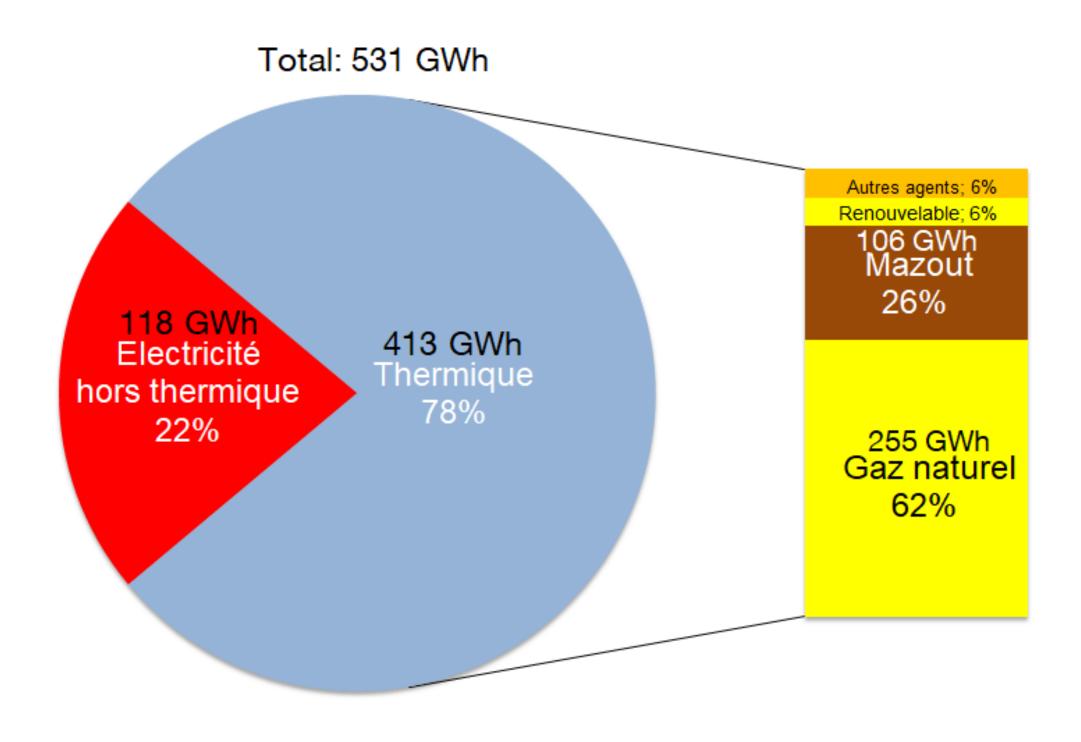
Directeur Y-CAD



Par où commencer?



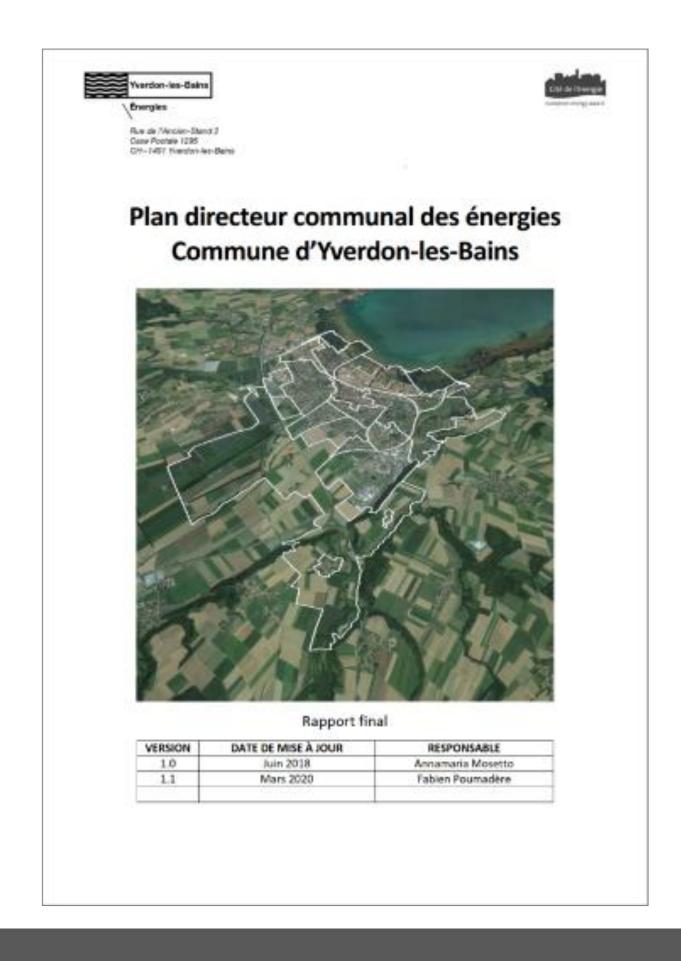
Par où commencer?

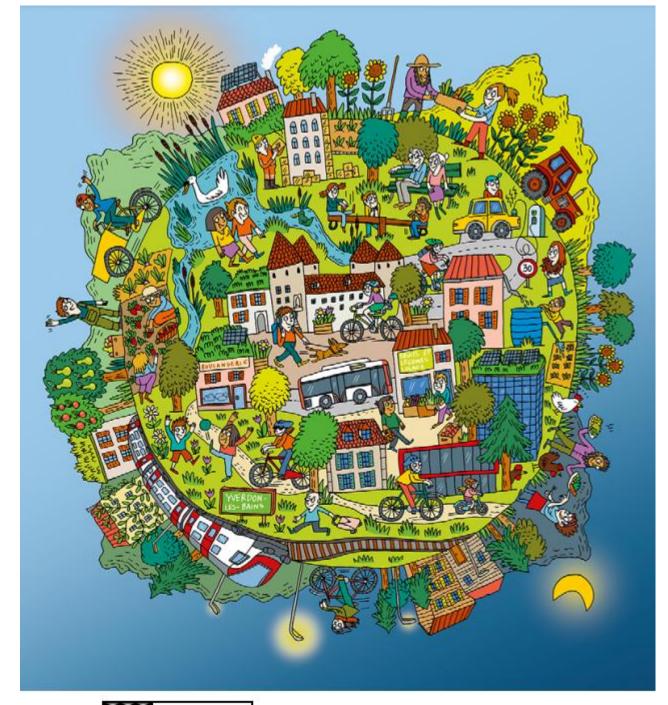


Par où commencer?



© Barrigue

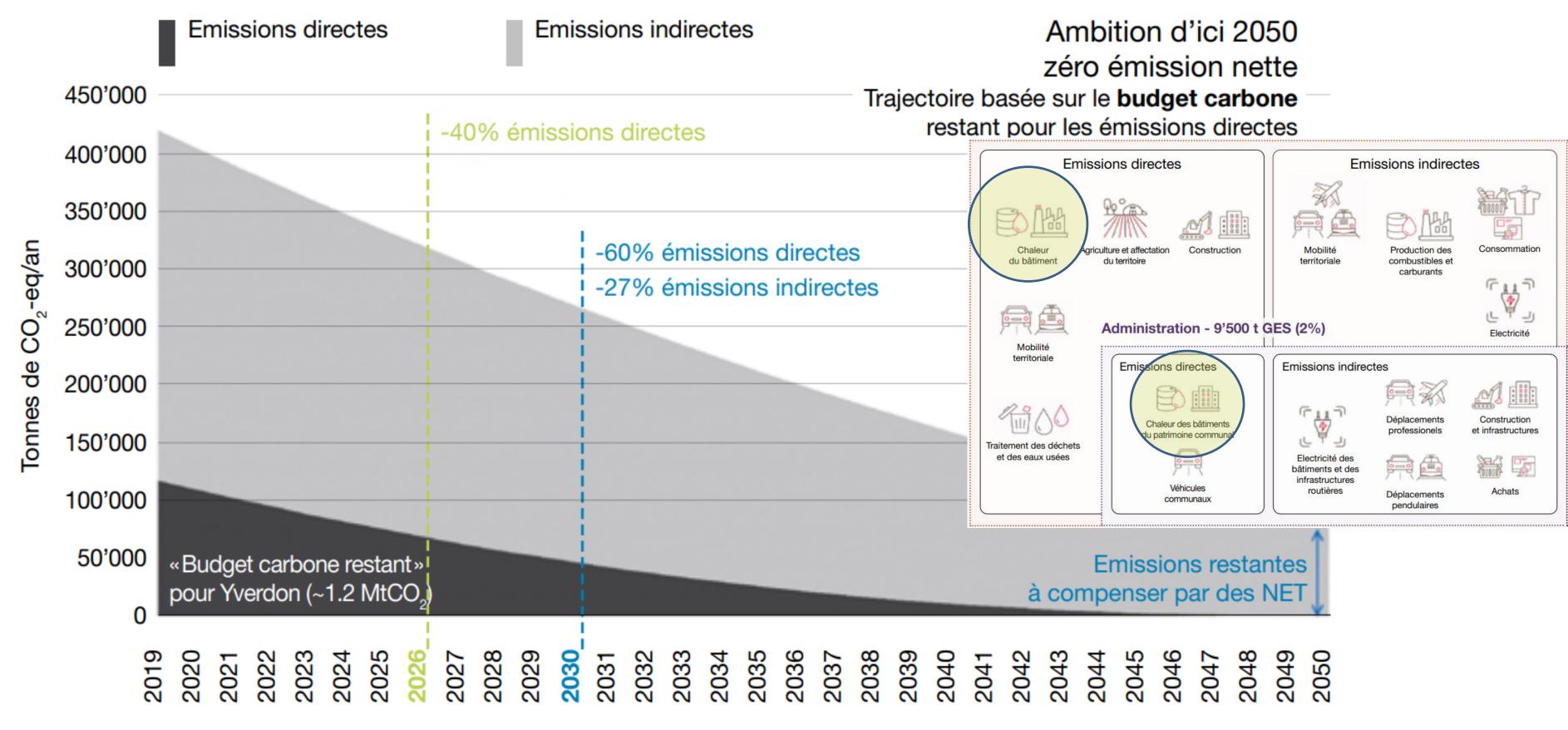






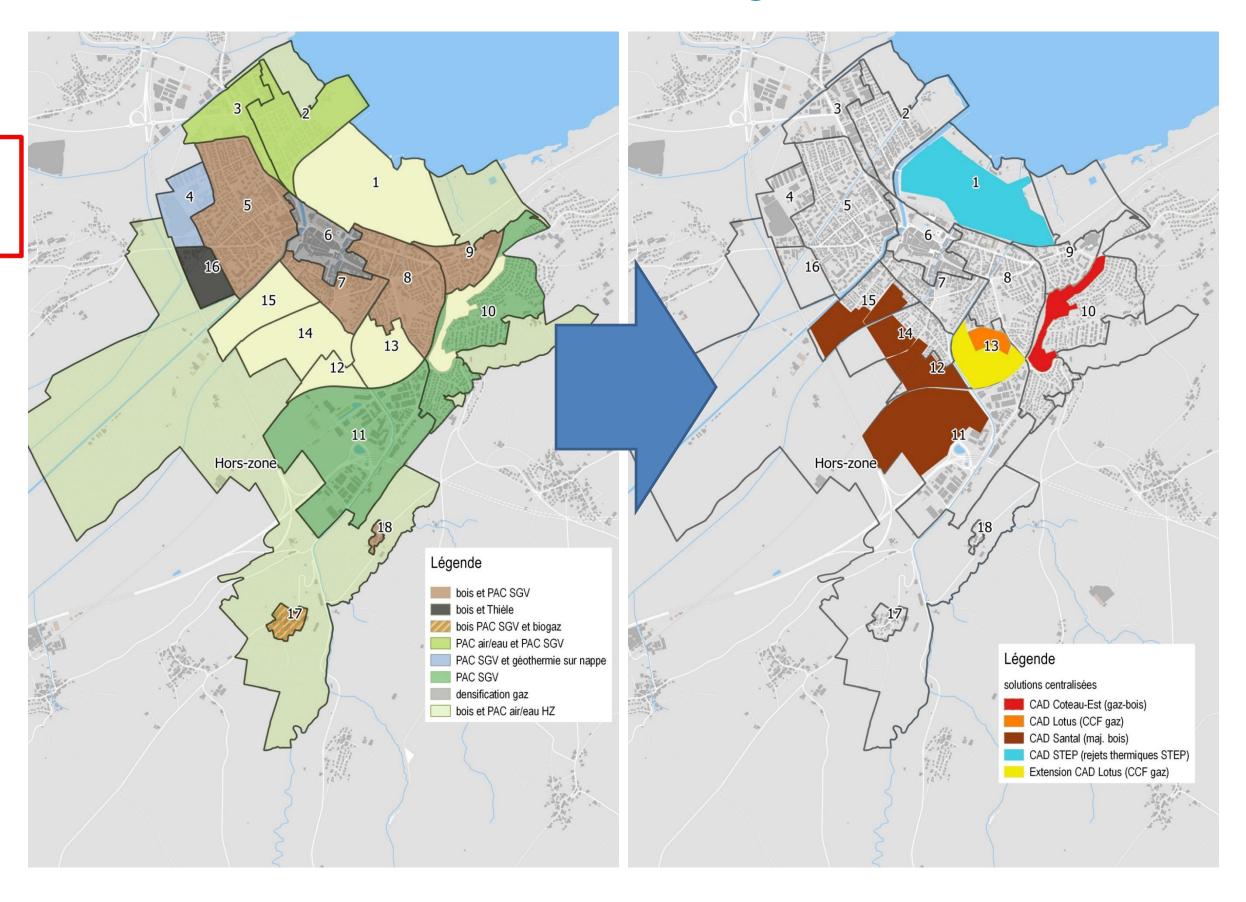
Plan climat 1ère génération

Janvier 2023



Mesures à mettre en œuvre :

- Réaliser les réseaux de chauffage à distance;
- Mettre en place un bouquet de subventions;
- Mettre en place des programmes d'efficience énergétique
- Retranscrire le plan directeur des énergies dans les documents d'urbanisme (PDCom, PA)
- Suivre l'évolution énergétique des bâtiments du territoire



Y-CAD SA

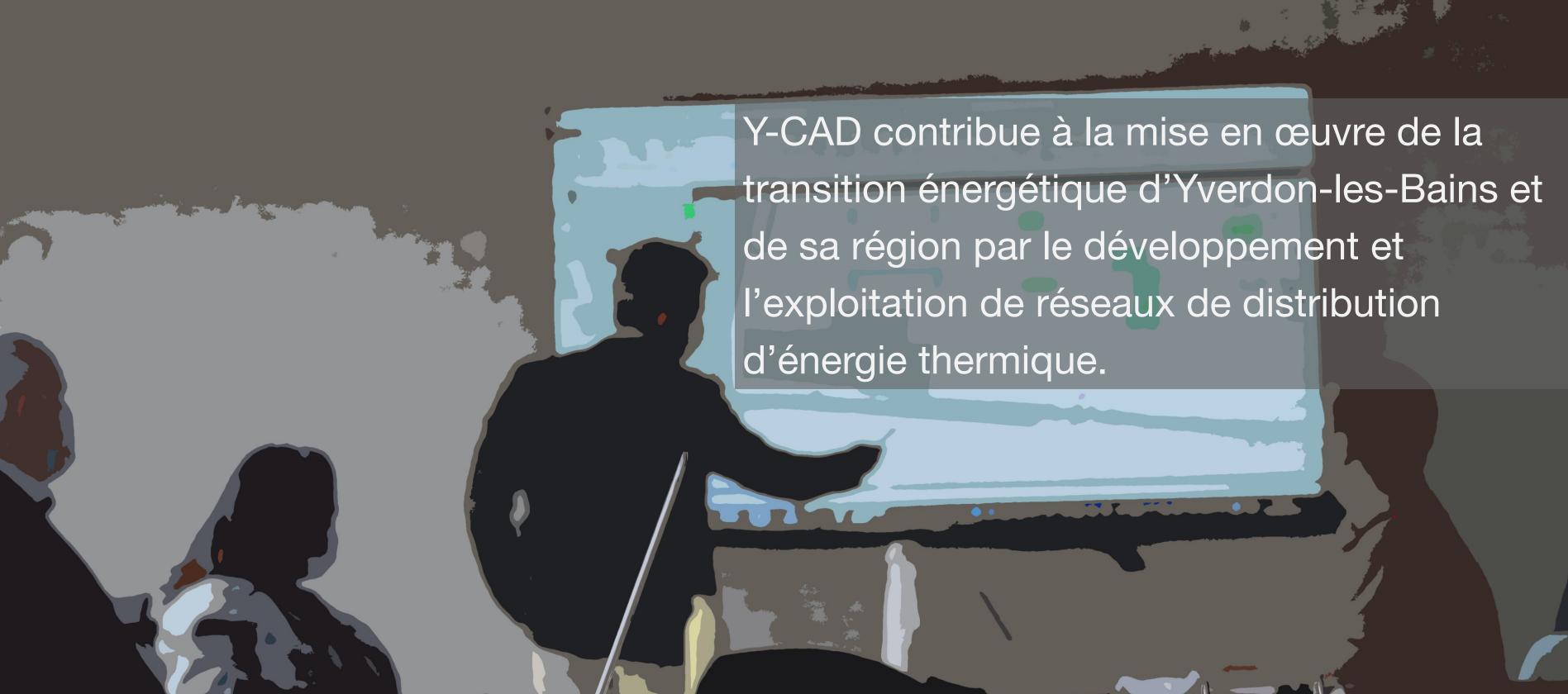






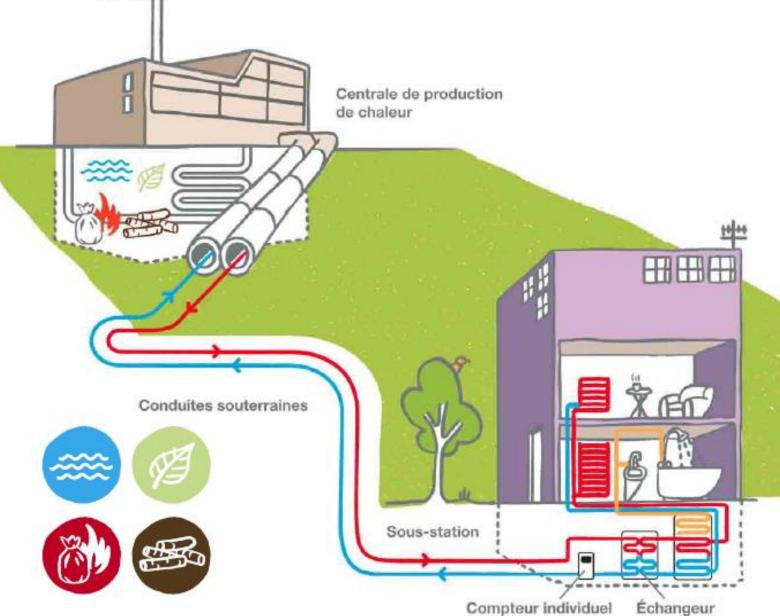


MISSION DE Y-CAD



CHAUFFAGE À DISTANCE, SIMPLE ET EFFICACE.

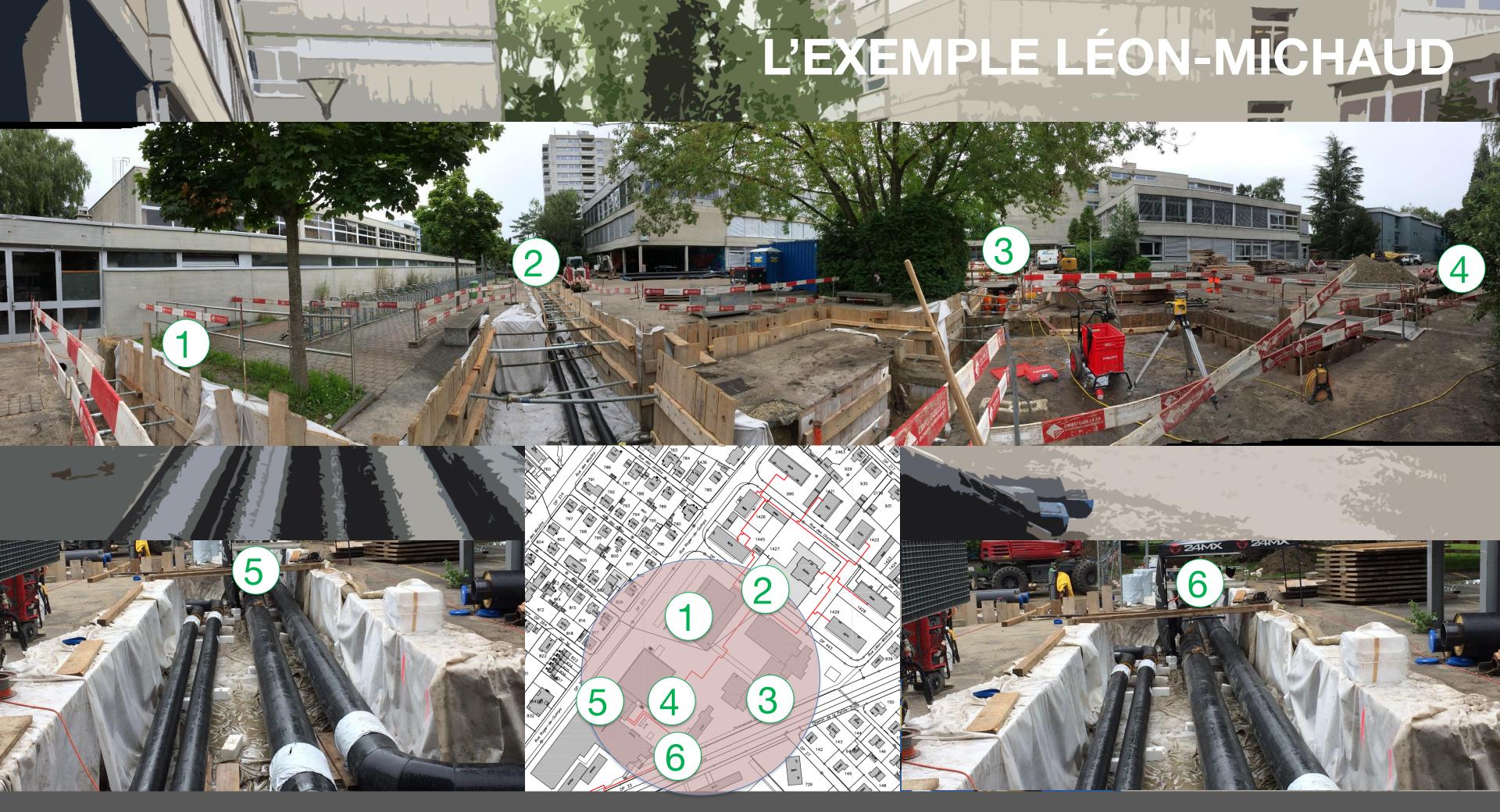


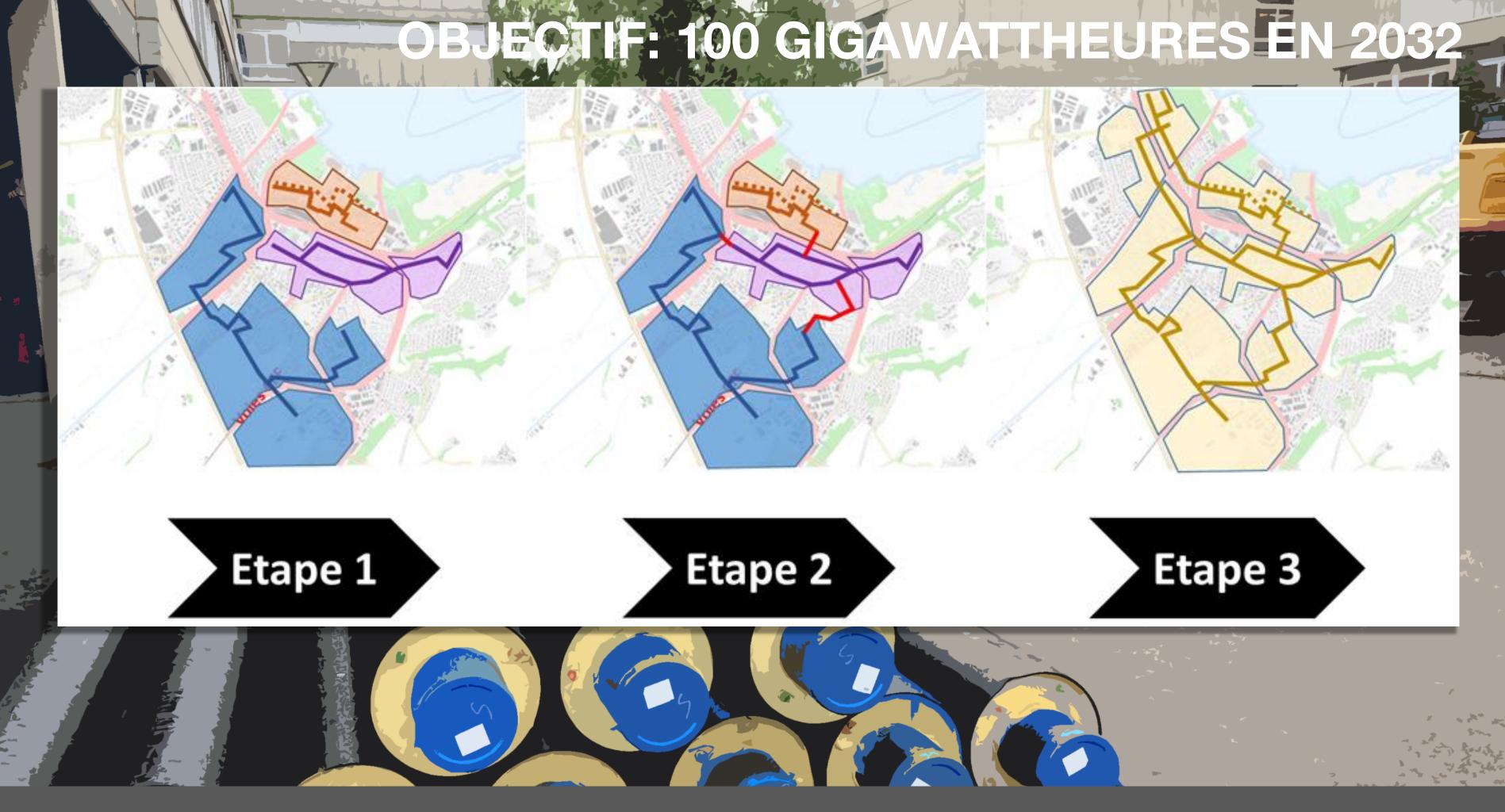


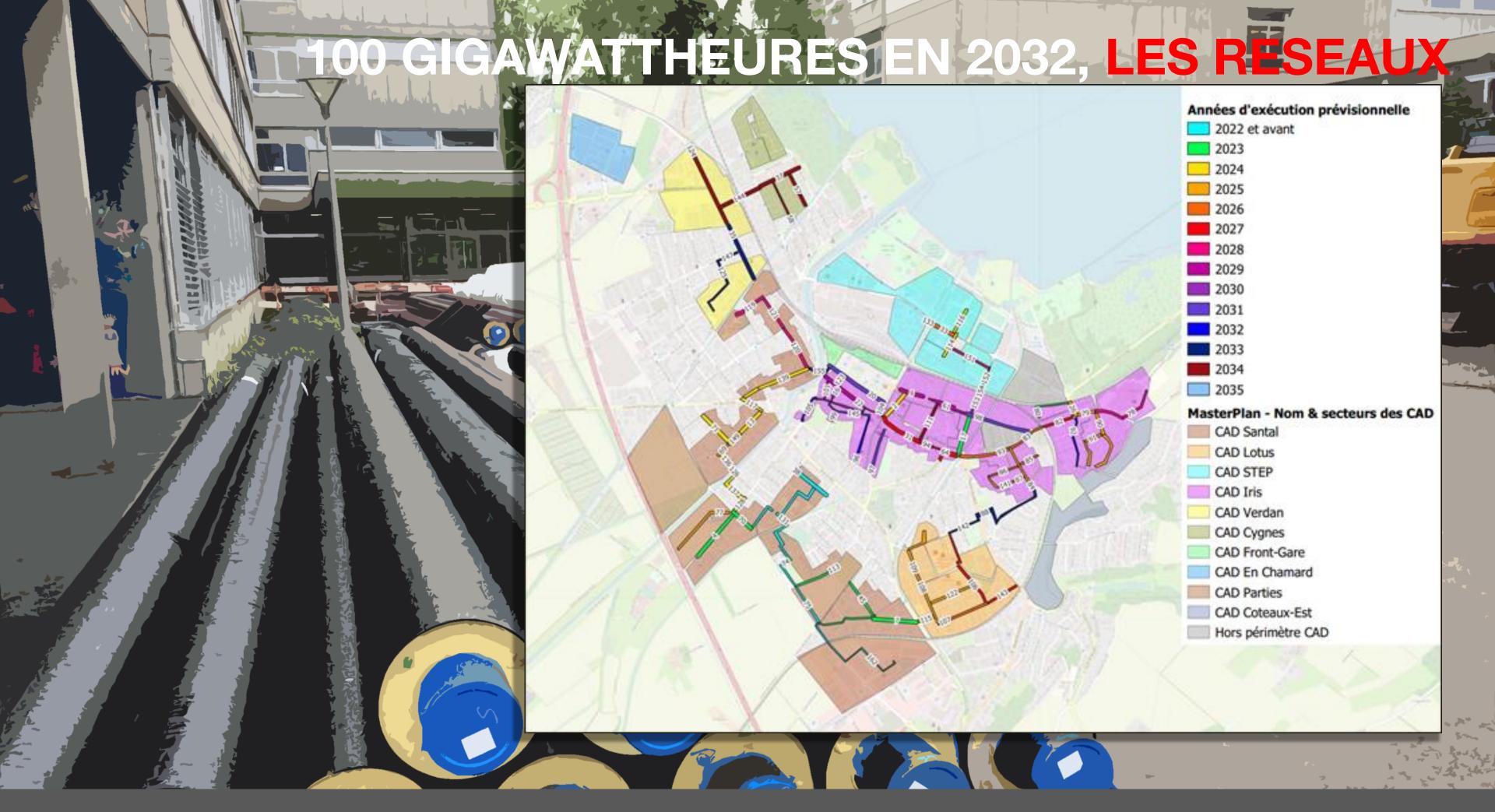
99

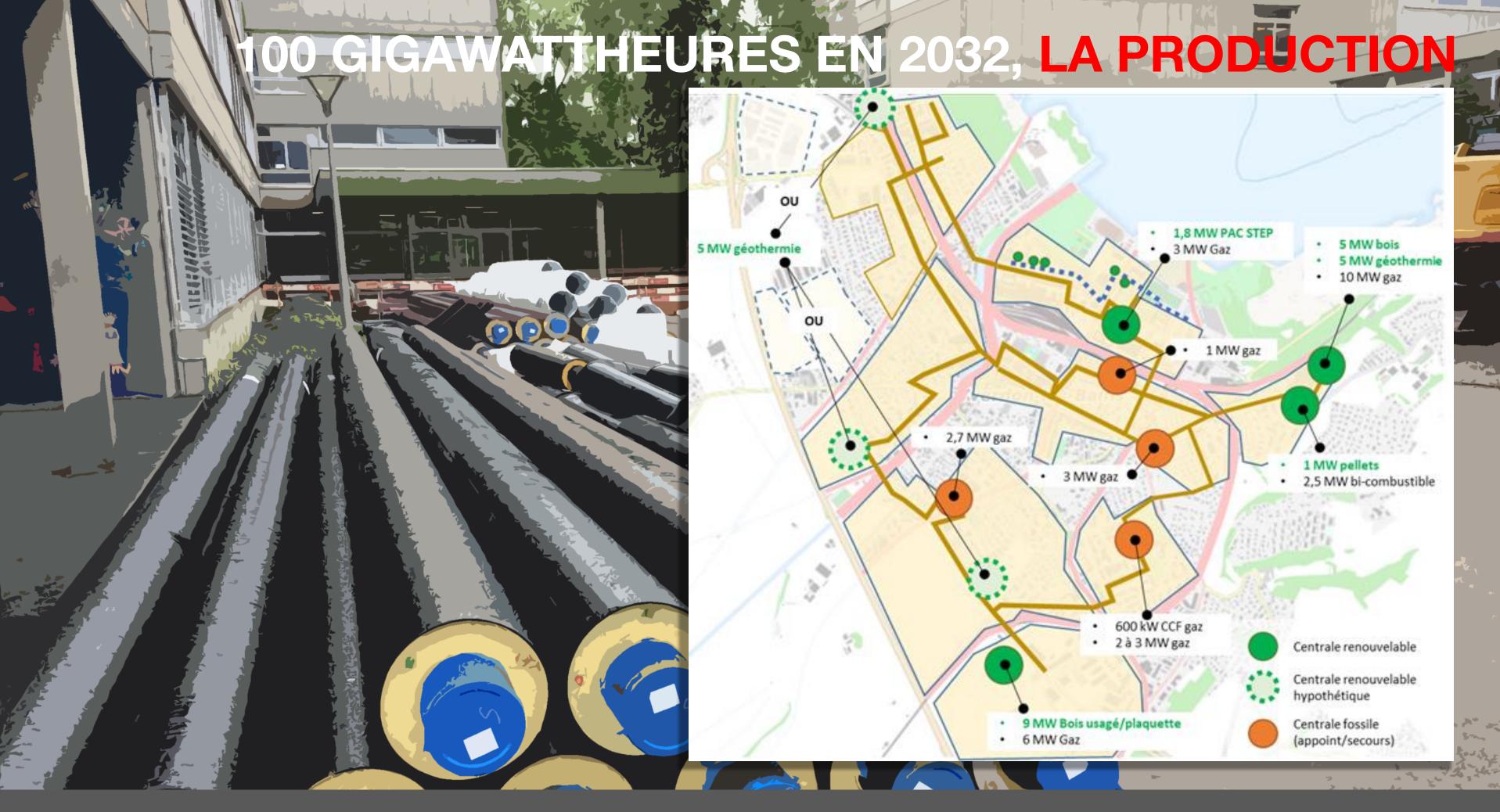
La chaleur est produite de plus en plus par des ressources renouvelables telles que la biomasse, l'incinération des déchets ou la récupération de l'énergie thermique du sous-sol, du lac et des cours d'eau.

de chaleur

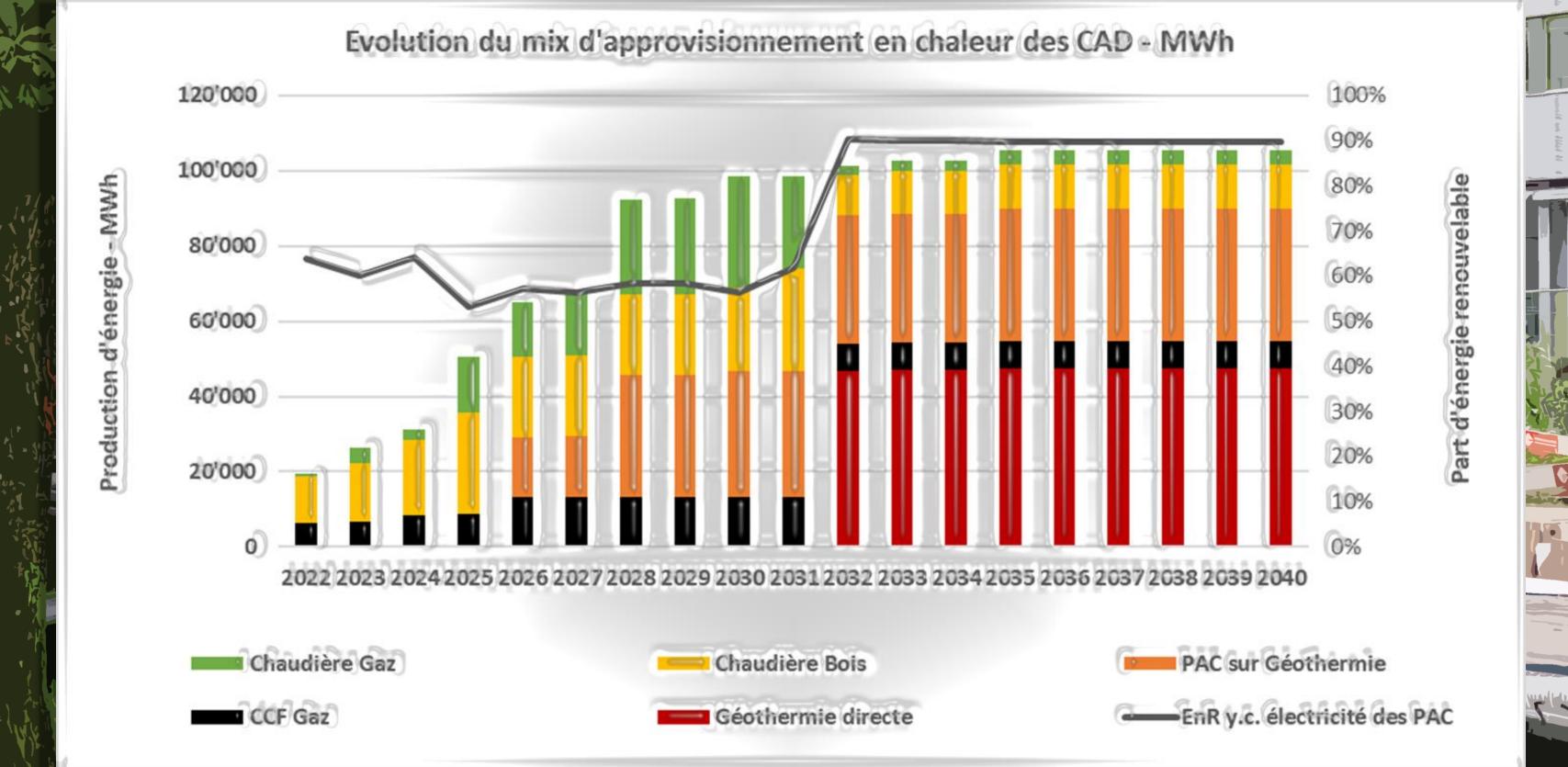


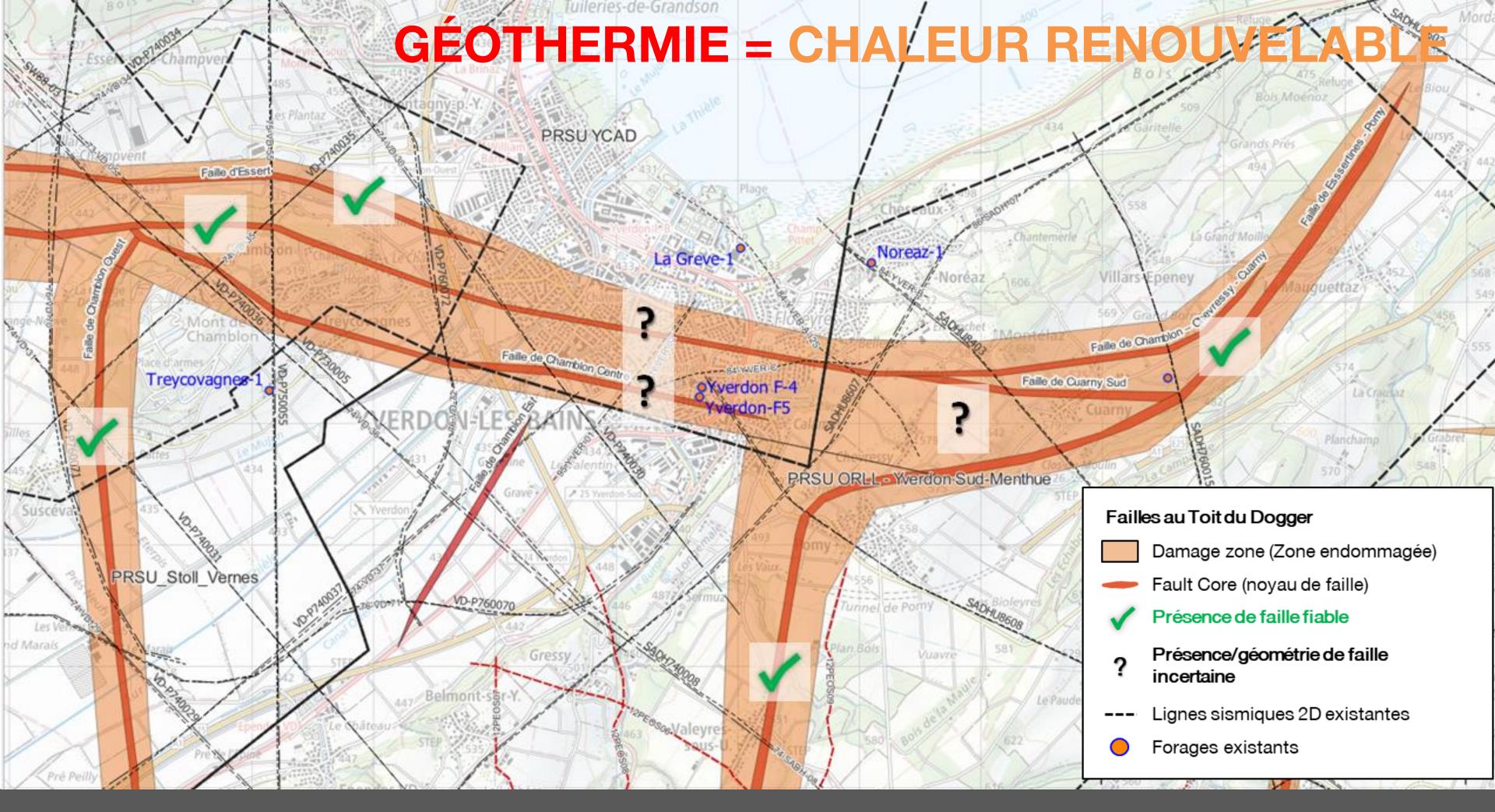




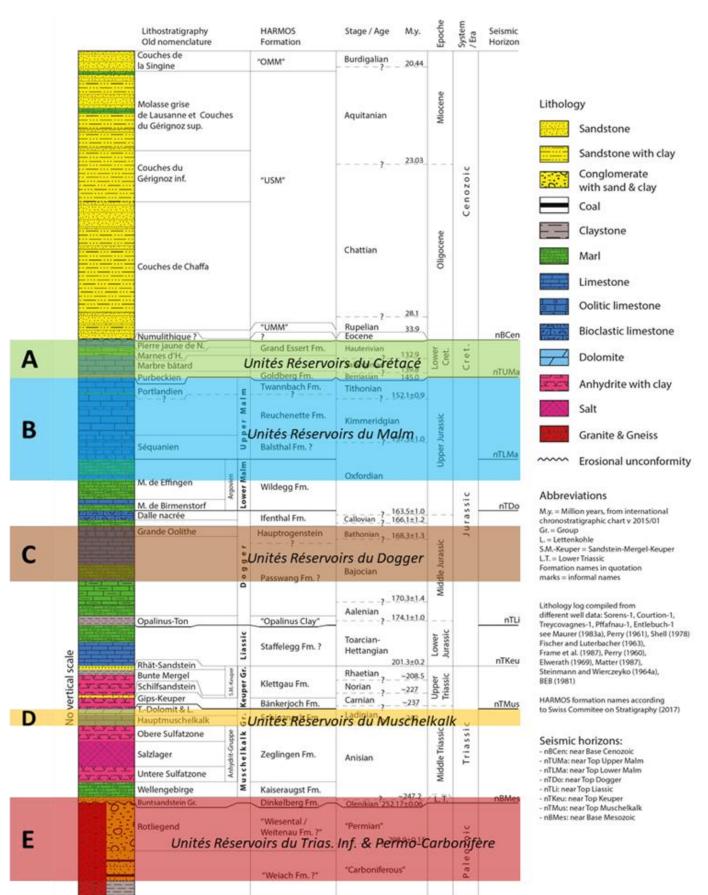


OBJECTIF: 90 % DE OHALEUR RENOUVELABLE EN 2032





GÉOTHERMIE = OÙ, QUOI, COMBIEN?



Aquifère	Profondeur	Température de l'eau géothermale
	[m]	[°C]
Crétacé	540	27
Malm supérieur	820	36
Malm inférieur	1120	46
Dogger	1480	57
Muschelkalk	2670	95

Y-CAD SA



GÉOTHERMIE = QUOI, QUAND?

2-5 ans

+

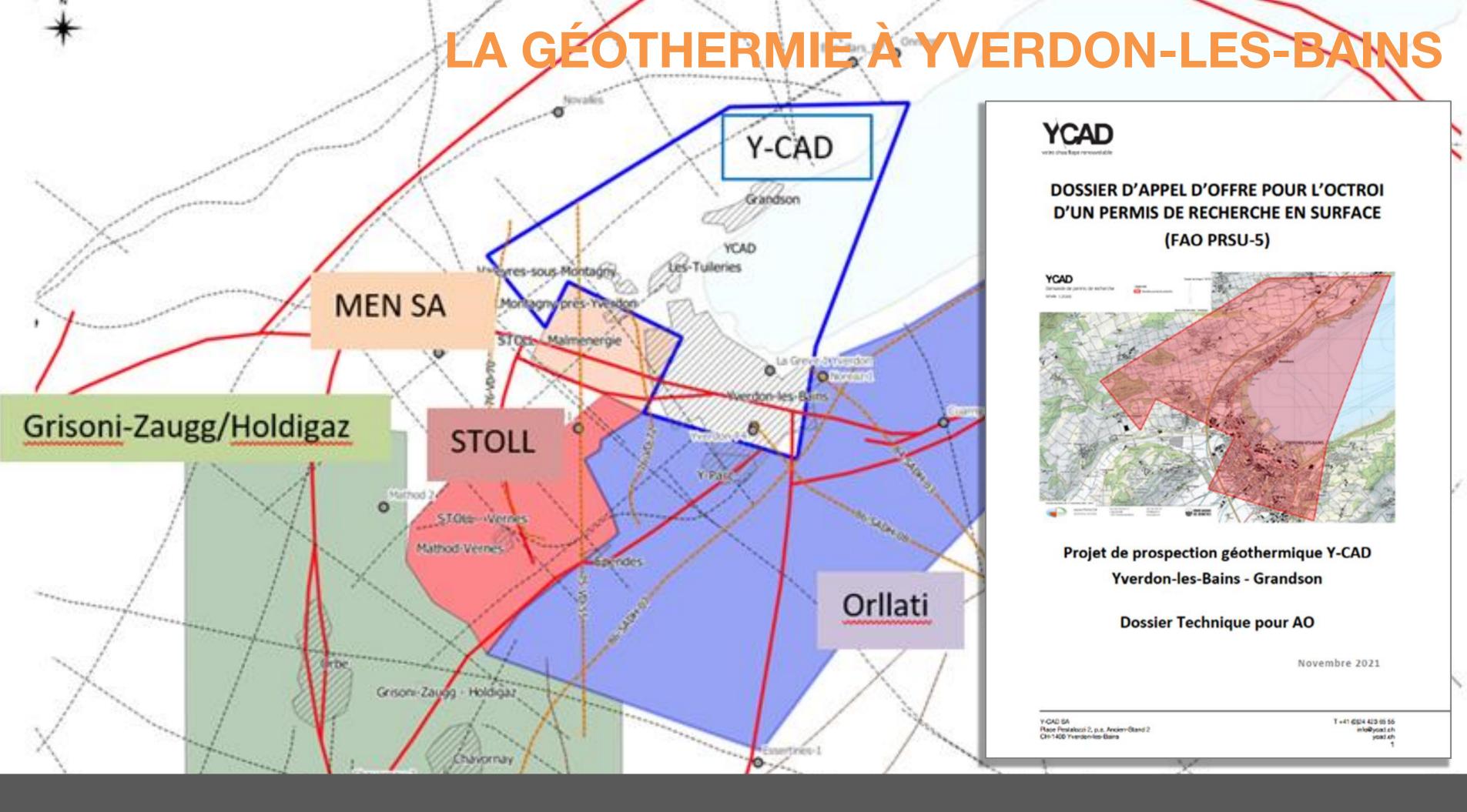
2-5 ans

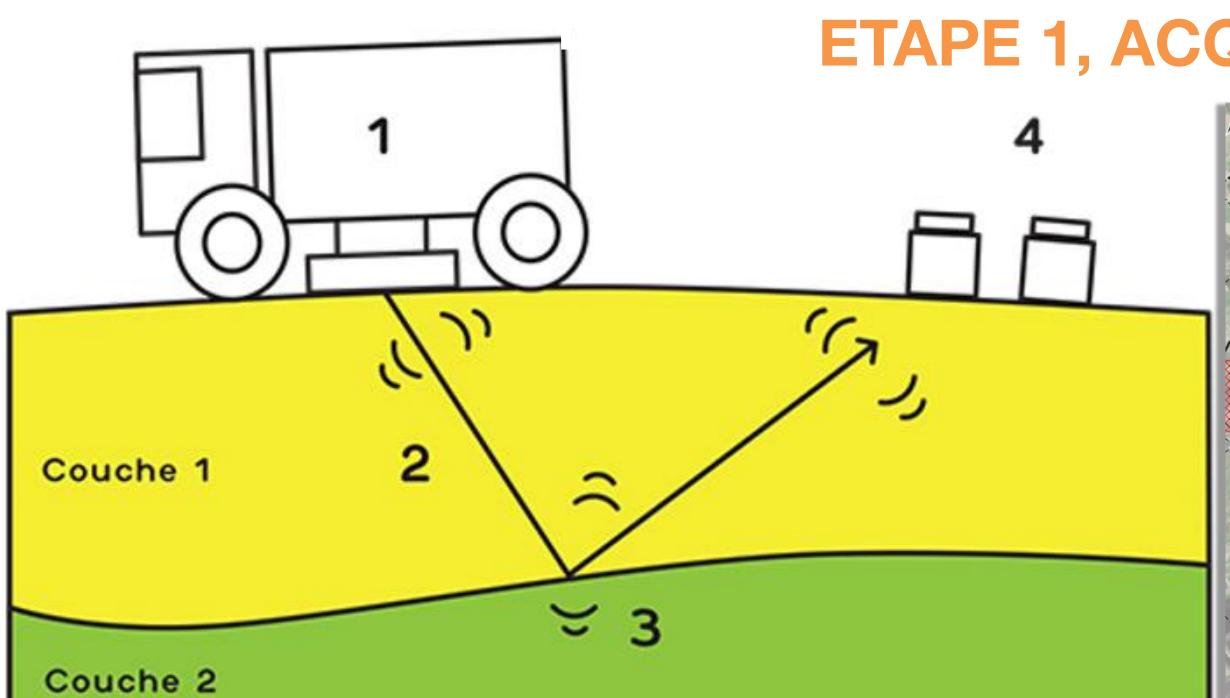
4

2-5 ans

- (1) le permis de recherche en surface, objet d'un appel d'offres : qui donne le droit exclusif de procéder à des recherches en surface, notamment par l'utilisation de méthodes géophysiques en surface, permettant de cibler la ressource en profondeur. Ce permis est attribué pour une durée de 2 à 5 ans maximum.
- (2) le permis de recherche en sous-sol, attribué en principe au titulaire du permis de recherche en surface, qui donne le droit exclusif de procéder à des forages afin de caractériser la ressource. Ce permis est attribué pour une durée de 2 à 5 ans maximum.
- (3) la concession, attribuée en principe au titulaire du permis de recherche en sous-sol, qui donne le droit exclusif d'exploiter la ressource. La concession est attribuée pour une durée de 30 à 50 ans maximum.

6-15 ans

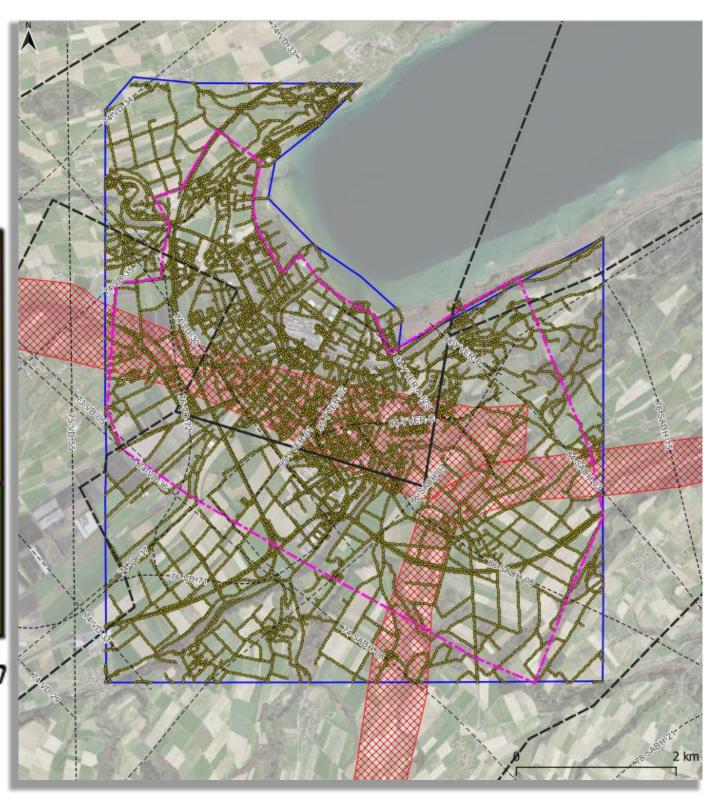




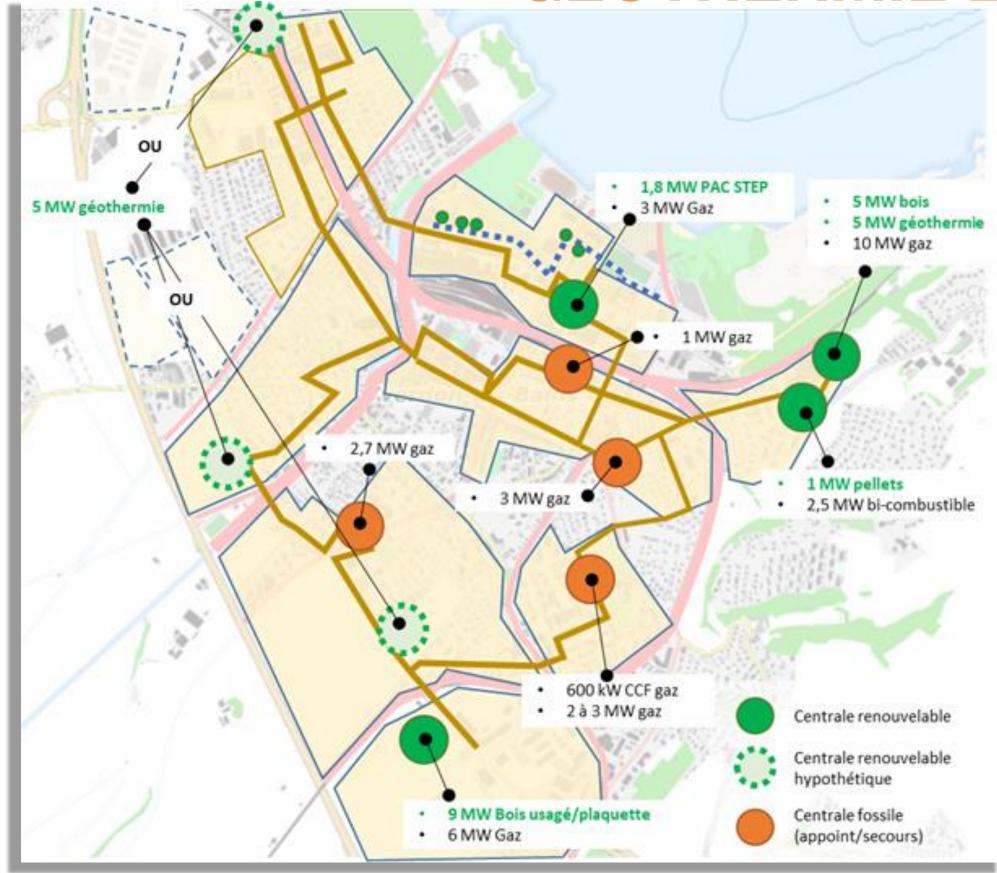
ETAPE 1, ACQUISITION SISMIQUE

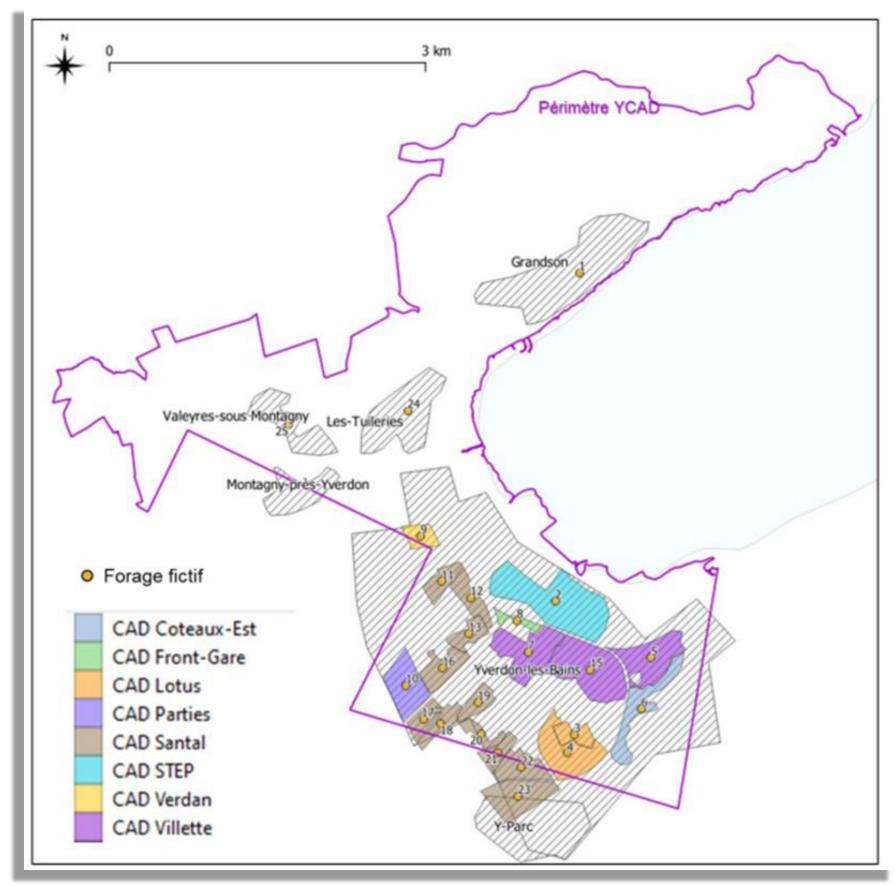
Source: Geothermies.ch

- 1. Vibrations provoquées dans le sous-sol
- 2. Propagation des ondes émises
- 3. Réflexion d'une partie des ondes (écho)
- 4. Ondes captées par des géophones

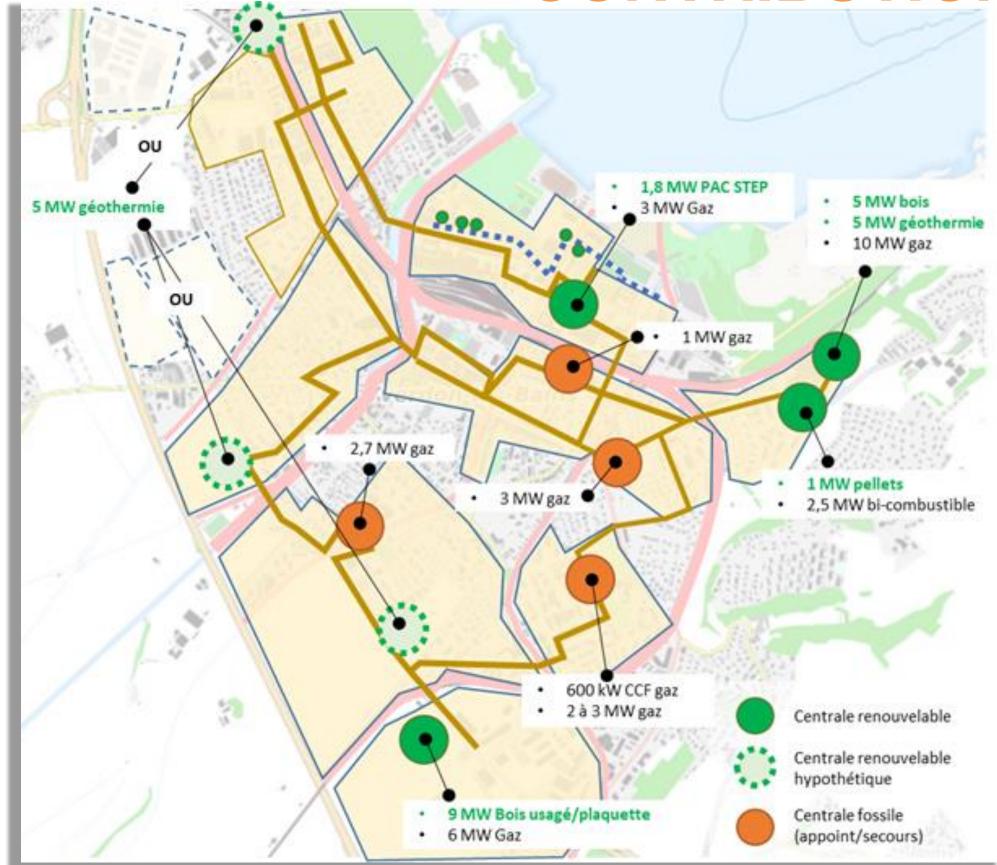


GÉOTHERMIE ET CHAUFFAGE A DISTANCE





CONTRIBUTIONS DU CAD A LA POLITIQUE ENERGETIQUE



30% du marché thermique

+25% d'énergie renouvelable

-15% d'émission de CO₂

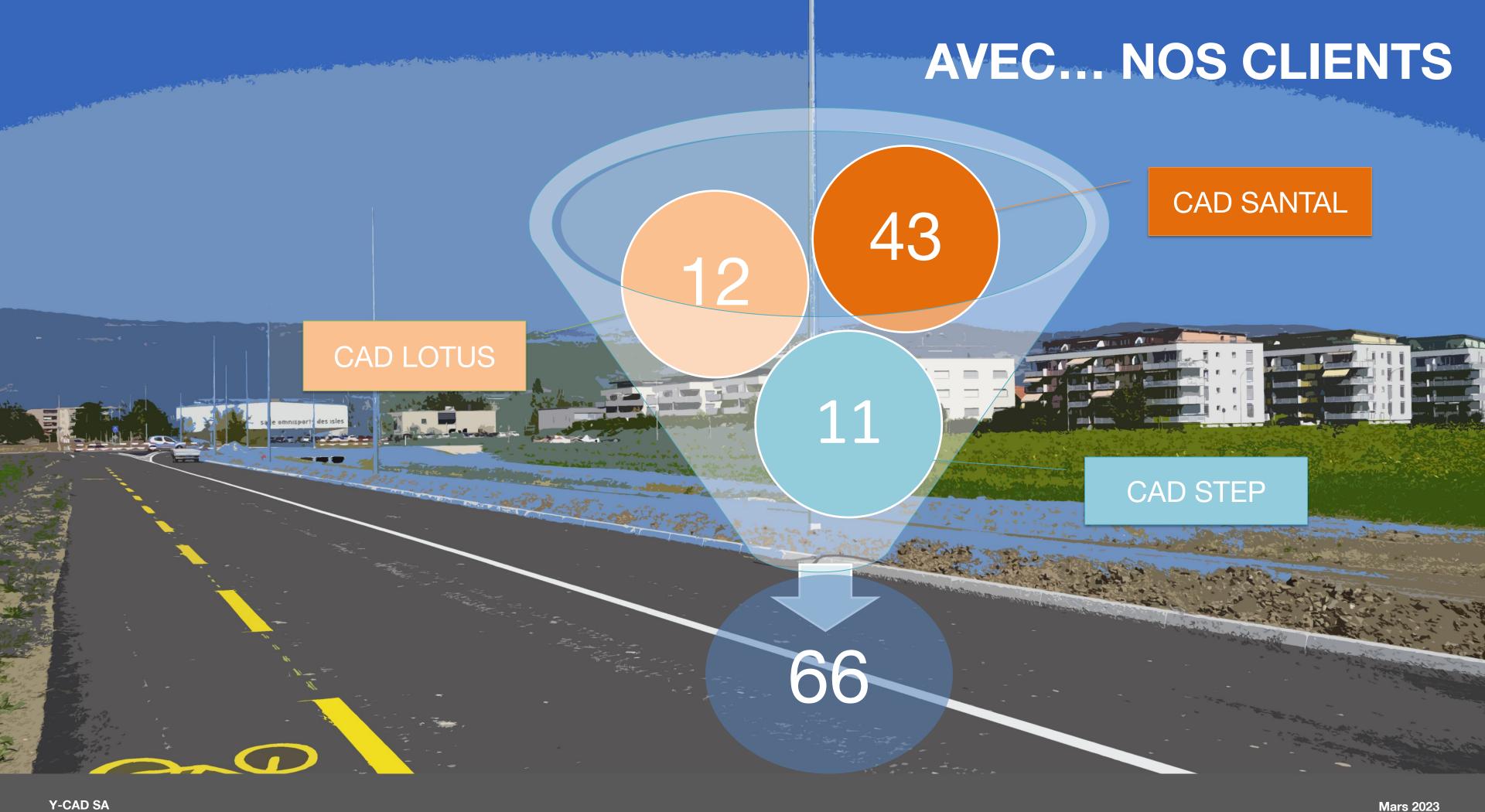
CONCLUSIONS



© Mix & Remix

Y-CAD SA





AVEC...NOS EQUIPES



MERCI DE VOTRE ATTENTION





Y-Solaire, solutions de contracting solaire photovoltaïque

Willy Blay

Directeur Y-Solaire





Ordre du jour



- 1. Historique
- 2. Pourquoi installer du solaire photovoltaïque ?
- 3. Notre solution : le contracting solaire
- 4. Premières réalisations
- 5. Future prestation : contracting bornes de recharge
- 6. Vos interlocuteurs
- 7. Remerciements



Historique



- Pour atteindre l'objectif de 30% d'électricité renouvelable locale à l'horizon 2035, la Municipalité souhaite accélérer la réalisation de centrales photovoltaïques par le biais de la création d'une entité juridique indépendante, qui en assurera le financement et la commercialisation.
- Dans sa séance du 5 mai 2022, le Conseil communal a validé la proposition de la Municipalité de créer une entité juridique indépendante, Y-Solaire SA.
- L'association avec <u>VOénergies</u>, acteur énergétique local, hautement qualifié, prendra officiellement forme dans le courant du 2ème semestre 2022, avec la création formelle de la société Y-Solaire SA.
- Création de la société Y-SOLAIRE SA le 06 juillet 2022.



Pourquoi installer du solaire photovoltaïque?



Réduire son emprunte carbone

Respectueuses de l'environnement, les solutions énergétiques sans carbone telles que l'énergie solaire sont indispensables pour ralentir le changement climatique et respecter l'environnement.

Economie et résilience énergétique

Réduction de votre dépendance vis-à-vis du réseau électrique ainsi que de la volatilité du prix grâce à l'autoconsommation.

Plue-value pour son immobilier

Une installation solaire rend votre bien immobilier plus attractif pour les locataires



Notre solution : le contracting solaire

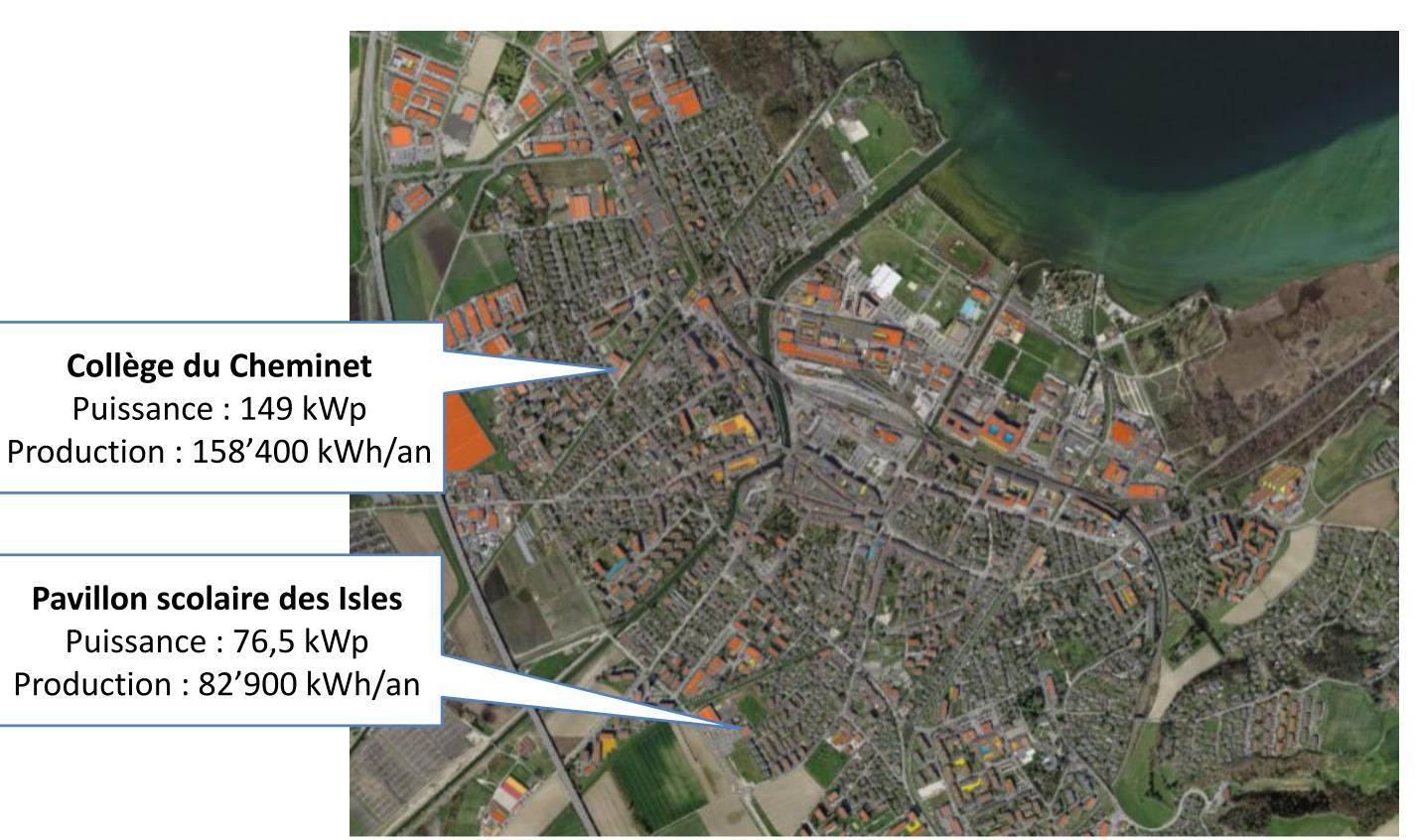


- Y-Solaire se charge de la conception, le financement, la réalisation et l'exploitation de l'installation photovoltaïque;
- Entretien et exploitation de l'installation photovoltaïque comprise dans le prix du contracting pendant toute la durée du contrat.
- Conservation par le contractant de ses fonds propres et de sa capacité d'endettement du fait du financement de l'installation par le contracteur.
- Prix du courant photovoltaïque défini est inférieur au prix intégré marché;
- Stabilisation du coût des consommations électriques grâce au prix stable de la fourniture solaire auto-consommée.
- Décompte simple des frais d'électricité sur la base d'une facture trimestrielle.



Premières réalisations :







Future prestation : contracting bornes de recharge



Nous travaillons ardemment afin de pouvoir vous proposer très prochainement une solution en contracting pour la pose de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Une première réalisation en envisager au 3ème trimestre 2023.



Vos interlocuteurs



Nous sommes à votre disposition afin de vous accompagner dans votre transition énergétique.



Julien ERBEAU Responsable opérationnel



Willy BLAY
Directeur





Un grand merci à tous pour votre participation





Optisolar, solution pour l'autoconsommation collective

Philippe von Kaenel

Responsable Marketing Yverdon Énergies



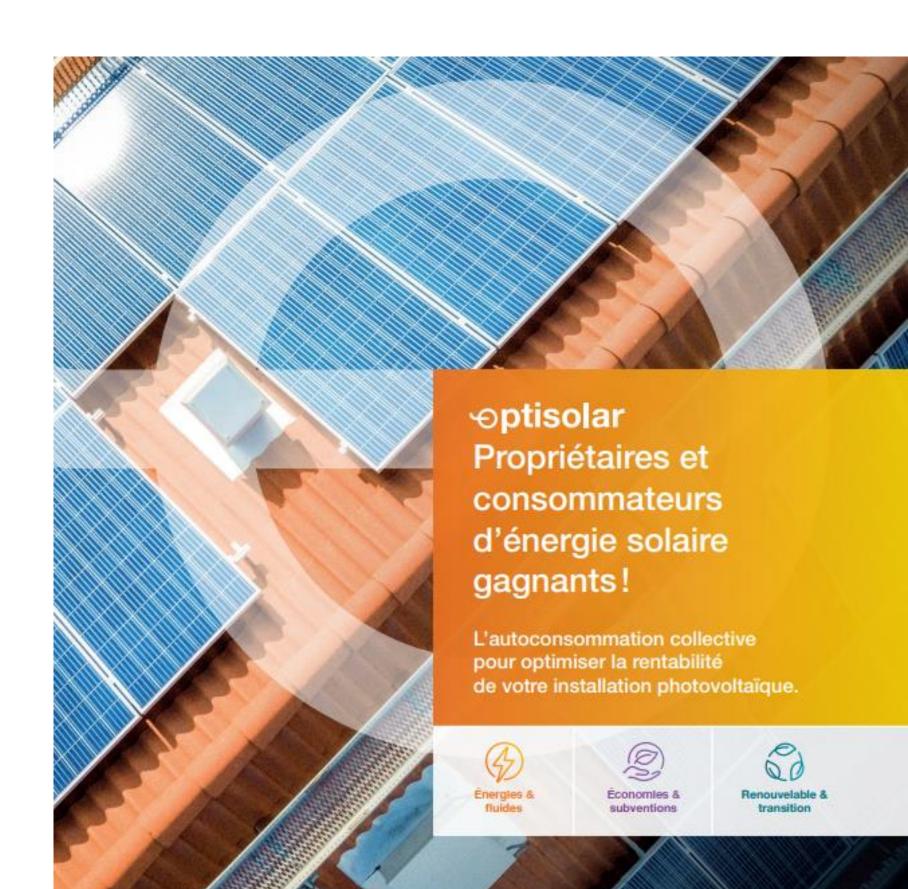






Communauté d'autoconsommation

Fonctionnement & avantages



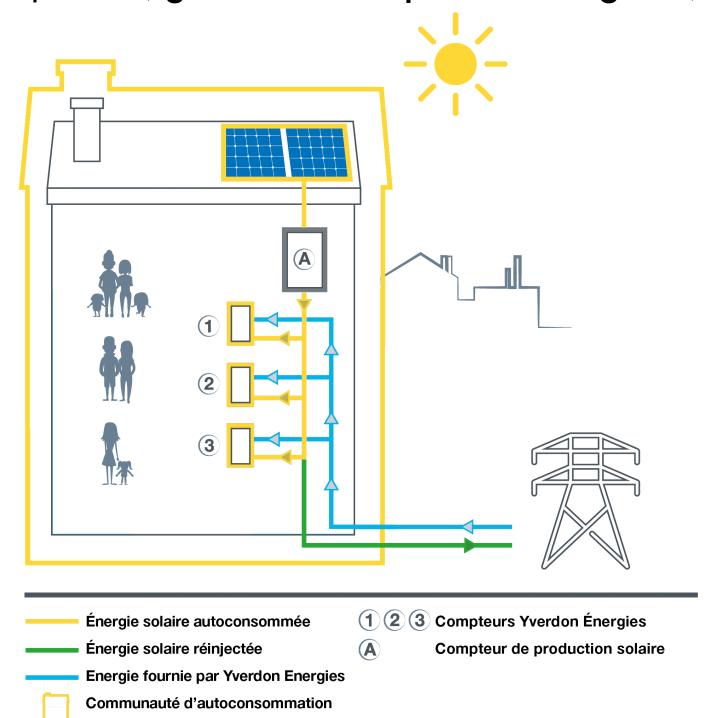


L'autoconsommation - comment ça marche?





En tant que propriétaire d'une installation photovoltaïque, une «Communauté d'autoconsommation» (CA) vous permet, grâce aux compteurs intelligents, de revendre l'énergie que vous produisez à vos locataires.



L'autoconsommation est la part de l'énergie électrique produite par votre installation photovoltaïque et directement consommée sur place.

- La part d'énergie produite et non consommée par la CA est injectée dans le réseau et rachetée par Yverdon Énergies.
- La nuit ou lorsque la centrale photovoltaïque ne couvre pas les besoins, l'électricité est fournie par le réseau.
- La part d'autoconsommation électrique augmente en raison d'une hausse du nombre de consommateurs



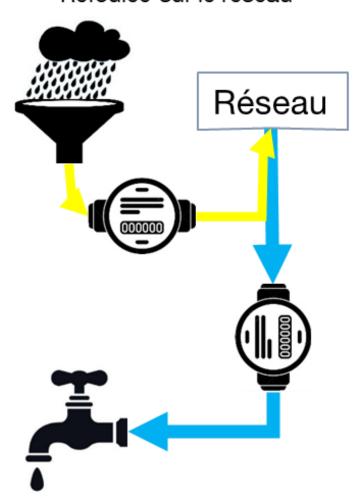
Compteurs intelligents – analogie hydraulique





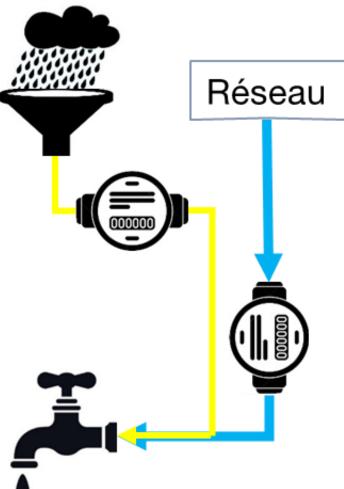
Injection totale

Toute l'énergie est Refoulée sur le réseau

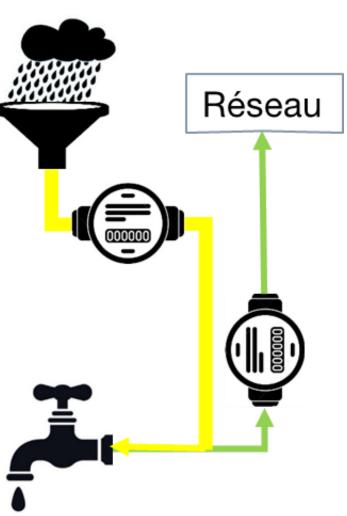


Auto consommation

Production insuffisante Complément par le réseau



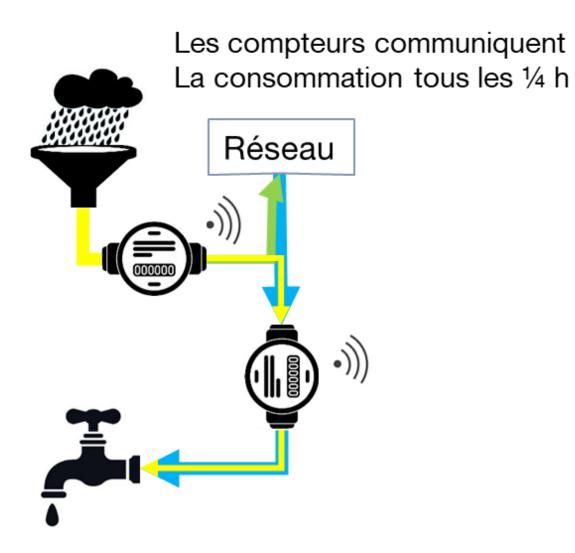
Production excédentaire Refoulement sur le réseau

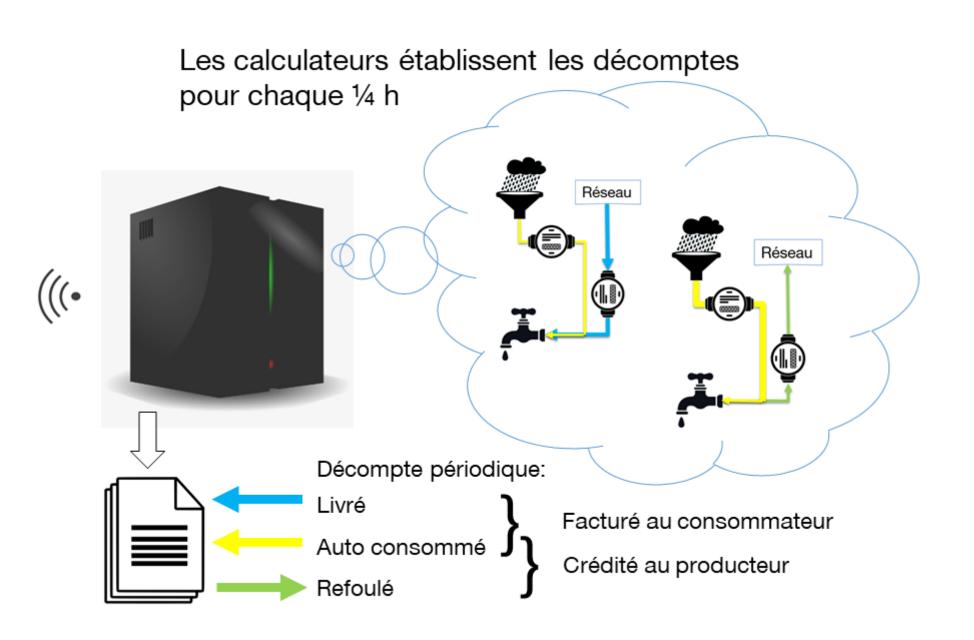




Compteurs intelligents – analogie hydraulique









L'autoconsommation pour optimiser son investissement





Les avantages d'une CA:



Une solution clé en main – simple à mettre en place:

- ✓ S'adapte à toute les installations photovoltaïques
- ✓ Mise en place facilitée dans les bâtiments existants
- ✓ Pas d'avenant au contrat de bail chaque membre conserve sa relation contractuelle avec SEY
- ✓ Flexibilité : un locataire peut rejoindre/quitter facilement la CA
- ✓ Comptage et facturation gérée par Yverdon Energies



Une solution écologique et économique pour tous!



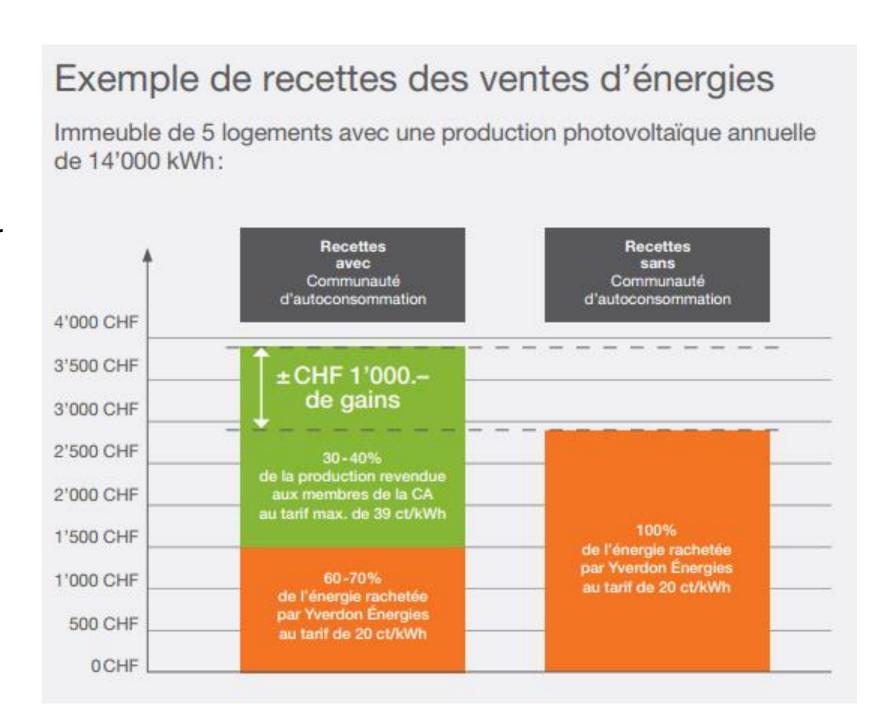


Avantages pour le propriétaire:

- 1. Vous vendez votre énergie solaire à vos locataires à un tarif supérieur que celui de la réinjection dans le réseau
- 2. Vous augmenter la part d'énergie solaire autoconsommée par vos locataires grâce à un tarif plus attractif pour eux
- 3. Yverdon Énergies vous rachète le surplus de votre production solaire à un tarif de 20 ct/kWh (GO incl.)

Avantages pour les locataires/copropriétaires:

- 1. Grâce à un tarif d'autoconsommation plus attractif, plus vous autoconsommez, plus vous réduisez vos factures
- 2. Vous bénéficiez d'une énergie 100% renouvelable et produite localement (équivalent du produit esun).





Une gestion claire et transparente pour tous :

- ✓ Nous nous chargeons de la facturation de la totalité de la consommation des membres de votre communauté.
- ✓ Les propriétaires de l'installation solaire pourront distinguer sur leur relevé la quantité d'énergie (en kWh et CHF) autoconsommée par les membre de la CA, l'énergie refoulée sur le réseau ainsi que les frais de gestion de la CA.
- ✓ Chaque locataire recevra d'Yverdon Énergies sa facture d'électricité précisant la part d'énergie solaire et la part d'énergie soutirée au réseau avec leur prix respectif.
- ✓ Pas d'avenant au contrat de bail. Un locataire peut rejoindre ou quitter facilement la CA.





Notre offre

L'offre optisolar

9	Nos prestations	Tarifs 2023 (à partir du 01.01.2023) Prix TTC
Frais uniques	Mise en œuvre technique et administrative	
	> Frais d'activation	0115 404 55
	> Frais de changement de tarif	CHF 161.55
	(par membre CA)	CHF 21.55
Frais récurrents	Gestion administrative	
	Gestion des données, décomptes et facturation,	
	encaissement	
	> Prix par kWh autoconsommé	3.23 ct/kWh*
Recettes	Tarif de reprise par Yverdon	
	Énergies de l'énergie produite par votre installation et non	
	consommée par la CA	
	> Rachat avec garantie d'origine	20 ct/kWh
	Prix de revente aux membres	
	de la communauté	
	> Tarif fixé par le représentant de la CA	Au maximum 39 ct/kWh**

^{*}Prix sur demande pour les installations avec une puissance > 100kWh.

^{**}Le tarif standard e-eco BT simple 2023 est de 40.01 ct/kWh TTC pour l'électricité consommée sur le réseau.



Votre projet en trois étapes





1. Prise de contact

✓ Contactez-nous pour des conseils et une offre personnalisée.

2. Mise en œuvre technique

- ✓ Nous nous chargeons d'effectuer le contrôle technique de vos installations.
- ✓ Nous remplaçons gratuitement vos compteurs par de nouveaux compteurs communicants.

3. Gestion administrative

- ✓ Une fois votre installation photovoltaïque en service, un délai de 1 à 3 mois est requis pour la mise en place de la CA.
- ✓ Les membres de votre CA seront informés par courrier.
- ✓ Nous nous chargeons des décomptes et de la facturation.







QUESTION?

MERCI DE VOTRE ATTENTION!

Voulez-vous en savoir plus sur cette solution?

Contactez notre support client qui se fera un plaisir de vous guider dans la mise en place de votre projet.



Plus d'informations sur yverdon-energies.ch





Horaires: 07h30 - 12h00



13h30 - 16h30

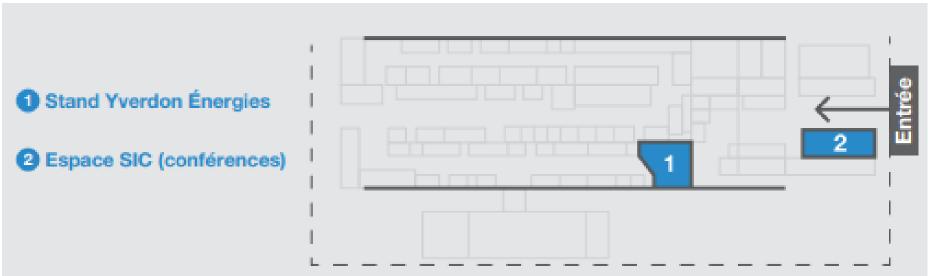






Merci de votre participation!

Retrouvez-nous sur notre stand, à l'entrée du comptoir



Proches de vous, engagés pour un avenir durable.

